



Analyse VOX Septembre 2024

Complément d'enquête et analyse
à propos de la votation populaire suisse du 22 septembre 2024

Équipe du projet

Lukas Golder : Co-directeur

Tobias Keller : Directeur de projet et Teamleader Data Analytics

Sara Rellstab : Data Scientist

Jenny Roberts : Junior Data Scientist

Margret Tschanz : Collaboratrice de projet / Administration

Roland Rey : Collaborateur de projet / Administration

Table des matières

- 1 LES CONSTATS FONDAMENTAUX..... 4
- 2 LA PARTICIPATION.....7
- 3 LA FORMATION DE L’OPINION12
 - 3.1 L’importance des projets 12
 - 3.2 Les difficultés de compréhension et le moment de décision 13
 - 3.3 L’acquisition d’information 14
- 4 INITIATIVE BIODIVERSITÉ17
 - 4.1 La situation de départ, projet et recommandations 17
 - 4.2 La décision de vote selon des paramètres politiques et sociaux18
 - 4.3 Les motifs 22
 - 4.4 La résonance des arguments de la votation 25
- 5 RÉFORME DE LA PRÉVOYANCE PROFESSIONNELLE28
 - 5.1 La situation de départ, projet et recommandations 28
 - 5.2 La décision de vote selon des paramètres politiques et sociaux 29
 - 5.3 Les motifs 32
 - 5.4 La résonance des arguments de la votation 34
- 6 ANNEXE37
 - 6.1 Rapport technique37
 - 6.2 A propos de l’étude41
 - 6.3 L’équipe de gfs.bern 43

1 Les constats fondamentaux

Deux fois Non lors de la votation du 22 septembre 2024, mais pour deux raisons différentes : une fois en raison de la faible pression perçue sur le problème et une fois en raison de doutes quant à la résolution du problème. L'initiative biodiversité n'a pas réussi à créer une pression suffisamment forte sur le problème pour que la nécessité d'accepter le projet puisse convaincre une majorité. Les votants du Non, qui se situaient souvent au centre-droit de l'échiquier politique, étaient convaincus que la Confédération et les cantons en font déjà suffisamment pour la biodiversité et que la pression sur l'agriculture indigène serait trop forte. Dans le cas de la réforme de la prévoyance professionnelle l'un des objectifs centraux, que la réforme améliorerait la situation des personnes à faible revenu, a été très controversé. Alors que les personnes ayant voté Oui ont trouvé la démarche proposée et les mesures de la réforme solidaires et équitables, les personnes ayant voté Non étaient d'un avis contraire. Les partisans du Oui et du Non étaient toutefois d'accord sur le fait que l'amélioration de la situation des personnes à faible revenu est un problème important. Mais la nette majorité des votants a estimé que la proposition n'était pas convaincante. En particulier dans la situation actuelle de l'inflation, tel que l'affirme le camp du Non, une réduction de la rente LPP ne serait pas non plus supportable. Le Non à la réforme LPP est venu assez unanimement du camp politique de gauche, mais près de deux tiers des sympathisants de l'UDC et du centre ont également voté contre le mot d'ordre de leur propre parti. Le camp du Non a donc pu s'imposer pour les deux projets. Dans l'ensemble, les deux projets n'ont été considérés que comme moyennement importants, la réforme LPP étant en outre perçue comme un projet complexe. C'est ce que prouvent les résultats de l'enquête auprès de 3'360 titulaires du droit de vote lors de l'analyse VOX de septembre 2024. L'étude a été réalisée par le gfs.bern et financée par la Chancellerie fédérale.

L'initiative échoue en raison d'une faible pression du problème et de préoccupations économiques

Initiative biodiversité

L'initiative populaire « Pour l'avenir de notre nature et de notre paysage (initiative biodiversité) » exigeait que la protection et la promotion de la biodiversité en Suisse soient renforcées en réservant et en préservant des surfaces suffisantes pour la protection de la nature et du paysage. Le projet a été rejeté par une majorité de 63% des votants. La décision a été fortement influencée par les politiques et les orientations des gens en matière d'environnement et d'agriculture. Ceux qui accordent plus de poids à la prospérité qu'à la protection de l'environnement et ceux qui préfèrent un rendement durable pour l'agriculture à une orientation écologique de l'agriculture ont clairement voté contre l'initiative. Le vote ainsi marqué était aussi une question de confiance. Ceux qui faisaient confiance aux associations environnementales ont plutôt voté Oui, ceux qui faisaient confiance aux agriculteurs ont plutôt voté Non. Le rejet majoritaire à droite du centre a joué un rôle essentiel dans la netteté du Non. Le camp du Non a convaincu jusqu'au centre de l'échiquier politique : les partisans du centre ont rejeté l'initiative à 78%, et seule la moitié des partisans du PVL ont suivi le mot d'ordre de Oui des délégués verts libéraux.

Les motifs exprimés spontanément révèlent différentes perspectives sur les préférences et l'urgence dans le domaine de la biodiversité : alors que les personnes ayant voté Oui

considèrent qu'il est nécessaire et urgent d'agir (davantage) dans le domaine des bases de la vie et concrètement pour la protection du climat, les personnes ayant voté Non ont souvent justifié leur décision par le fait que les mesures actuelles sont suffisantes et surtout que l'initiative exagère. De nombreux votants du Non craignaient des conséquences négatives pour l'agriculture. En évaluant les arguments, on constate que les préoccupations soulevées par l'initiative ont été peu remises en question : la destruction de l'environnement est majoritairement considérée, même par les opposants, comme un problème grave pour les générations futures, et près de la moitié des opposants ont vu dans la biodiversité un moyen de lutter contre le changement climatique. La question de l'urgence de prendre (encore) plus de mesures a été polarisée : les votants ont très nettement soutenu l'argument selon lequel la Confédération et les cantons en font déjà assez pour la biodiversité. Les partisans du Oui craignaient en revanche des coûts de plusieurs milliards si l'on n'en faisait pas plus dès maintenant.

Les objectifs de la réforme n'ont pas su convaincre

Réforme de la prévoyance professionnelle

La réforme de la prévoyance professionnelle englobait des mesures visant à garantir le financement à long terme des futures rentes et à améliorer la situation des personnes à faible revenu dans la prévoyance professionnelle. Une nette majorité de 67% des votants a voté contre. Les deux objectifs, à savoir la garantie à long terme des rentes et l'amélioration de la situation des personnes à faible revenu, n'ont pas pu être présentés de manière convaincante. Il ressort ainsi des arguments que presque tous sont favorables à une amélioration de la situation des personnes à faible revenu, mais aussi qu'en raison du renchérissement actuel, la baisse des rentes LPP n'est pas supportable. Même les personnes ayant une très grande confiance dans le Conseil fédéral ont voté contre avec une faible majorité. Alors que les deux projets ont été perçus comme étant d'importance moyenne, de nombreux votants ont également indiqué que la complexité du projet était élevée, ce qui a également été cité comme raison du rejet. En outre, l'affirmation selon laquelle il faudrait payer plus avec la réforme de la LPP et qu'on recevrait moins en contrepartie a été la plus polarisée. Les mots d'ordre de l'UDC et du centre en faveur du Oui n'ont pas non plus convaincu les partisans : les deux sympathisants ont seulement voté en faveur du projet avec 35 pour cent.

Dans le camp favorable, seuls quelques parties de l'électorat étaient majoritairement pour : les sympathisants du PLR et les personnes qui font confiance aux caisses de pension ou aux associations économiques étaient favorables au projet. Pour eux, la réforme de la LPP était un pas vers l'équité et la solidarité pour les personnes à faible revenu, pour les femmes ou encore pour les personnes travaillant à temps partiel. Ils ont également estimé qu'il était nécessaire de garantir l'assise financière des caisses de pension.

Participation moyenne pour une importance perçue moyenne

La participation

Comparé sur une longue période, le taux de participation (45 %) aux votations du 22 septembre 2024 s'est situé dans la moyenne. Les votants situés aux extrémités de l'éventail politique ont plus fortement participé aux votations que les personnes situées politiquement au centre. Pour l'électorat, les projets ont revêtu une importance analogue : la réforme de la prévoyance professionnelle a été perçue comme légèrement plus importante que l'initiative sur la biodiversité. En revanche, l'initiative sur la biodiversité était plus facile à comprendre que la réforme de la prévoyance professionnelle.

Les projets mis aux votations

Au cours des votations du 22 septembre 2024, il avait été demandé au peuple suisse de voter au sujet de deux projets: L'initiative sur la biodiversité et la réforme de la prévoyance professionnelle.

2 La participation

Le 22 septembre 2024, les électeurs et électrices suisses inscrit·es ont voté sur les deux projets suivants :

1. **Initiative populaire « Pour l'avenir de notre nature et de notre paysage » (Initiative Biodiversité)**
2. **Modification de la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP) (*réforme de la prévoyance professionnelle*)**

Le taux de participation était de 45,2 % pour l'initiative Biodiversité et de 45 % pour la réforme de la prévoyance professionnelle.

La nouvelle législature avait débuté en mars avec un dimanche de votations, où la participation (plus de 58 %) avait dépassé la moyenne. Cependant, lors des votations de juin, la participation est revenue à un niveau moyen (45 %). De même, la votation de septembre 2024 a enregistré un taux de participation d'environ 45 %. Par rapport à 2023, la participation en juin a été légèrement plus élevée (2023 : 42,5 %).

Le tableau 1 illustre la participation estimée aux votations à l'aide de quelques paramètres sociodémographiques sélectionnés. Les jeunes participent largement en fonction de l'intérêt qu'ils portent aux projets, tandis que les hommes plus âgés considèrent encore la participation comme un devoir civique. Cela continue d'expliquer les fortes différences selon les tranches d'âge, ainsi que les écarts, un peu moins marqués, entre les sexes. Les hommes et les femmes âgés de 65 ans et plus ont participé nettement au-dessus de la moyenne (58 % et 64 % respectivement). En revanche, la participation dans la tranche d'âge des 18-39 ans, aussi bien pour les femmes que pour les hommes, est restée nettement en dessous de la moyenne (environ 33 % pour chaque groupe).

Comme d'habitude, le fait d'avoir suivi une formation universitaire favorise une participation systématique, indépendamment de l'intérêt porté aux différents projets de loi. Cette fois-ci, cependant, les écarts de participation selon les tranches de revenus sont peu significatifs. On observe néanmoins une tendance : plus le revenu est élevé, plus la probabilité de participer augmente.

Tableau 1 : Participation estimée selon des paramètres sociodémographiques (en pourcentage des titulaires du droit de vote)

Paramètres	Participation aux votations (%) (pondérée)	N	V de Cramér / Erreur type
Total	45,2	3306	
Âge			V=0,22***
18-29 ans	33	429	± 4,5
30-39 ans	33	463	± 4,3
40-49 ans	40	554	± 4,1
50-59 ans	44	688	± 3,7
60-69 ans	54	594	± 4
70 ans et plus	62	578	± 4
Sexe			V=0,03
Hommes	47	1581	± 2,5
Femmes	44	1725	± 2,3
Sexe et âge			V=0,22***
Femmes / 18-39	32	459	± 4,3
Hommes / 18-39	33	433	± 4,4
Femmes / 40-65	41	815	± 3,4
Hommes / 40-65	47	754	± 3,6
Femmes / 65+	58	451	± 4,6
Hommes / 65+	64	394	± 4,7
Niveau de formation			V=0,13***
Sans niveau de formation post-obligatoire	36	319	± 5,3
Formation professionnelle de base/Formation professionnelle	41	1101	± 2,9
Maturité/Formation professionnelle supérieure	47	820	± 3,4
École technique/Université/EPF/Doctorat	56	914	± 3,2
Revenus du foyer			V=0,1***
Jusqu'à 3'000 CHF	33	155	± 7,4
3'000-5'000 CHF	41	408	± 4,8
5'000-7'000 CHF	46	558	± 4,1
7'000-9'000 CHF	46	498	± 4,4
9'000-11'000 CHF	48	426	± 4,8
Plus de 11'000 CHF	52	719	± 3,7

Est indiqué respectivement le nombre non pondéré de personnes interrogées (n) dans chaque groupe paramétrique (niveau de confiance = 95 %).

Tests V de Cramér (de l'indépendance des variables, c.-à-d. $H_0 : V=0$) et erreurs types. *** = $p < 0,001$; ** = $p < 0,01$; * = $p < 0,05$.

L'orientation politique et le lien politique jouent un rôle plus important pour expliquer la mobilisation que les contextes sociodémographiques des personnes interrogées (tableau 2).

À première vue, l'analyse de la mobilisation par camps politiques révèle que les personnes situées au centre de l'échiquier politique ont été nettement moins mobilisées que les autres votants. Les pôles situés à l'extrême gauche et à l'extrême droite ont, au contraire, montré les plus hauts niveaux de mobilisation (60 % et 55 % respectivement).

L'analyse de la mobilisation en fonction de la sympathie pour un parti met en évidence une mobilisation renforcée des forces de gauche et écologistes, ainsi que des libéraux radicaux. Les sympathisants des Verts (66 %), du PVL (58 %) et du PS (55 %) ont été les plus fortement mobilisés. Les partisans du PLR ont également enregistré une mobilisation supérieure à la moyenne (54 %). En revanche, pour les autres partis, la participation est restée inférieure à 50 %. La mobilisation a été particulièrement faible (26 %) chez les personnes ne s'identifiant à aucun parti politique.

Par ailleurs, un intérêt accru pour la politique s'est avéré corrélé à une participation plus élevée aux votations. Enfin, il apparaît que les votants sont généralement plus enclins à faire confiance au gouvernement qu'à s'en méfier.

Tableau 2 : Participation selon des paramètres politiques (en pourcentage de l'électorat inscrit)

Paramètres	Participation aux votations (%) (pondérée)	N	V de Cramér / Erreur type
Total	45,2	3306	
Auto classement gauche-droite (0-10)			V=0,12***
Complètement à gauche (0-2)	60	358	± 5,1
À gauche (3,4)	48	543	± 4,2
Au centre (5)	43	861	± 3,3
À droite (6,7)	47	642	± 3,9
Complètement à droite (8-10)	55	453	± 4,6
Sympathie pour un parti			V=0,21***
UDC	47	621	± 3,9
PLR	54	444	± 4,6
Le Centre	46	420	± 4,8
PVL	58	188	± 7,1
PS	55	512	± 4,3

Paramètres	Participation aux votations (%) (pondérée)	N	V de Cramér / Erreur type
Verts	66	171	± 7,1
Autre parti	41	203	± 6,8
Aucune	26	336	± 4,7
Intérêt politique			V=0,44***
Très intéressé-e	83	507	± 3,3
Plutôt intéressé-e	56	1593	± 2,4
Plutôt pas intéressé-e	26	903	± 2,9
Pas du tout intéressé-e	10	263	± 3,6
Confiance envers le Conseil fédéral			V=0,06**
Très réduite à réduite (0-4)	42	549	± 4,1
Moyenne (5)	45	720	± 3,6
Élevée (6-7)	49	839	± 3,4
Très élevée (8-10)	50	944	± 3,2

Comme lors de nombreuses votations précédentes, la majorité des électeurs qui n'ont pas voté ont indiqué avoir oublié de participer (31 %) ou avoir été empêchés (25 %). Par ailleurs, 13 % ont déclaré ne pas avoir réussi à se décider, tandis que 11 % ont jugé les thèmes des votations trop complexes.

Près de 10 % ont estimé que les votations elles-mêmes n'auraient pas d'impact ou que les sujets ne les intéressaient pas. Environ 6 % des personnes interrogées ont affirmé que leur vote individuel n'avait pas d'importance, qu'elles ne participaient jamais par principe ou que le résultat des votations semblait évident. Enfin, 5 % ont mentionné une méfiance envers les processus démocratiques.

Tableau 3 : Motifs de non-participation aux votations (en pourcentages de non-participants)

Motifs de non-participation	Part (%)	N
J'ai oublié de participer aux votations.	31	368
J'ai été empêché.	25	274
Je n'ai pas pu me décider.	13	136
Les thèmes des votations étaient trop compliqués.	11	116
Je pense que les votations ne changent rien de toute façon.	10	96
Les thèmes des votations ne m'intéressaient pas.	9	107
Je pense que ma voix personnelle, de toute façon, ne fera pas pencher la balance.	6	70
Je ne participe jamais, par principe, aux votations.	6	75
Je suis parti(e) du principe que le résultat des votations allait être clair.	5	57
Je me méfie des processus démocratiques.	5	61
Ne sais pas / pas de réponse	3	34

La cohorte de non-participants se chiffre à 1126. Des citations multiples étaient possibles.

3 La formation de l'opinion

3.1 L'importance des projets

Les personnes interrogées ont été invitées à attribuer une note à l'importance personnelle de chaque projet (tableaux 4 et 5). Sur une échelle de 0 à 10, la note moyenne s'est élevée à 6,6 pour l'initiative Biodiversité et à 6,9 pour la réforme de la prévoyance professionnelle. Ainsi, la réforme de la prévoyance professionnelle a été perçue comme légèrement plus importante que l'initiative Biodiversité. Du point de vue de l'électorat, les deux projets étaient considérés comme ayant une importance moyenne.

Au cours de la législature précédente, l'importance personnelle la plus élevée (note moyenne de 8,8) avait été atteinte en novembre 2021, lors de la votation sur le Covid-19. En comparaison, des projets comme la loi sur le cinéma n'ont suscité qu'un faible intérêt, avec une note moyenne de 4,3.

Tableau 4 : Importance personnellement accordée aux projets
(Parts de perception de l'importance, sous forme de pourcentage des votants en faveur du Oui ou du Non)

Niveau d'importance	Initiative biodiversité		Réforme de la prévoyance professionnelle	
	Votants-es en %	n	Votants-es en %	n
Très faible (0-1)	6	132	6	105
Faible (2-4)	14	278	11	190
Moyenne (5)	14	285	13	260
Élevée (6-8)	38	768	39	741
Très élevée (9-10)	29	549	31	641
Note moyenne (totale)	6,6	2012	6,9	1937

Remarques : Entrent dans l'analyse uniquement les personnes qui ont voté soit Oui soit Non. Les réponses « ne sais pas » ou les refus de répondre n'ont pas été pris en compte. Résultats pondérés : En raison des arrondis, le total peut différer légèrement de 100 pour cent.

3.2 Les difficultés de compréhension et le moment de décision

Dans le cas de l’initiative Biodiversité, les difficultés de compréhension étaient faibles, tandis qu’elles étaient nettement plus importantes pour la réforme de la prévoyance professionnelle. Ainsi, 76 % de l’électorat ont jugé l’initiative Biodiversité « plutôt facile » à comprendre, contre seulement 42 % pour la réforme de la prévoyance professionnelle.

Tableau 5 : Difficulté de compréhension (en % des votants-es)

Difficultés de compréhension	Initiative biodiversité		Réforme de la prévoyance professionnelle	
	Votants-es en %	n	Votants-es en %	n
Plutôt facile	76	1403	42	803
Plutôt difficile	24	518	58	1083
N (total)		1921		1886

Les personnes interrogées ont précisé à quel moment elles s’étaient décidées à voter *oui* ou *non* (tableau 6).

Pour l’initiative Biodiversité, 61 % ont déclaré savoir dès le départ quelle serait leur position. Un tiers des votants se sont décidés pendant la campagne de votation, et 9 % ont pris leur décision au dernier moment.

En ce qui concerne la réforme de la prévoyance professionnelle, seulement 41 % avaient déjà arrêté leur choix dès le départ. Cependant, 45 % ont pris leur décision au cours de la campagne de votation, tandis que 14 % se sont décidés à la dernière minute.

Tableau 6 : Moment de décision (en % des votants-es)

Moment de décision	Initiative biodiversité		Réforme de la prévoyance professionnelle	
	Votants-es en %	n	Votants-es en %	n
Décision claire dès le départ	61	1165	41	799
Pendant la campagne pour les votations	30	615	45	848
Au dernier moment	9	210	14	283
N (total)		1990		1930

3.3 L'acquisition d'information

Les canaux d'information par lesquels les votants se sont informés sur les projets proposés aux votations suivent un ordre similaire à celui des votations précédentes (tableau 7). D'un côté, la part d'utilisateurs est indiquée, de l'autre, l'intensité (échelle de 1 à 10) avec laquelle ils se sont informés via chaque média.

La brochure fédérale explicative (85 %), les articles dans les journaux (85 %) et les émissions télévisées sur les votations (71 %) ont, comme presque toujours, été les trois principaux canaux utilisés pour s'informer sur les projets. Avec des moyennes allant de 6,2 à 6,6, ces sources ont aussi été consultées plus intensément que toutes les autres.

Les pages d'actualités sur Internet suivent, avec environ les deux tiers des votants les utilisant. Les journaux de votation ou les dépliants, les émissions radio sur les votations, les annonces dans les journaux, les courriers ou commentaires des lecteurs, les affiches dans la rue et les sondages d'opinion ont également été consultés par plus de la moitié de l'électorat.

Les commentaires sur les portails d'actualités en ligne, les messages sur le lieu de travail, les vidéoclips sur les réseaux sociaux et les films ont été consultés par environ 31 à 42 % des votants. Enfin, les réseaux sociaux ou l'application VoteInfo ont été utilisés par moins d'un tiers des électeurs, bien que l'intensité d'utilisation de l'application ait été plus élevée que celle des autres médias (5,3).

Tableau 7 : Utilisation des médias (parts en % des votants-es)

Canaux d'information	Part d'utilisation en %	Intensité d'utilisation Valeur moyenne	Nombre d'indications (non pondérées)
La brochure fédérale explicative	85	6,5	1772
Articles dans les journaux	85	6,6	1789
Émissions sur les votations à la télévision	71	6,2	1528
Pages d'actualités sur Internet	67	5,5	1365
Journaux sur les votations ou dépliants	61	5,4	1292
Émissions sur les votations à la radio	61	4,8	1284
Annonces dans les journaux	57	3,5	1155
Courrier des lecteurs dans les journaux ou commentaires des lecteurs dans les forums Internet	55	4	1121
Affiches dans la rue	55	4,5	1120
Sondages d'opinion	51	4,1	1026
Commentaires sur les portails d'actualité en ligne	42	4,4	895
Messages sur le lieu de travail	39	4,4	760
Films et vidéoclips sur Internet, sur YouTube par exemple	31	4,3	617

Canaux d'information	Part d'utilisation en %	Intensité d'utilisation Valeur moyenne	Nombre d'indications (non pondérées)
Appli VoteInfo de la Confédération	31	4,1	625
Réseaux sociaux comme Facebook, Twitter ou Instagram	29	5,3	602

Résultats pondérés. Remarques : La deuxième colonne (« Part d'utilisation en % ») indique la part de votants-es qui ont utilisé les canaux d'information respectifs. La troisième colonne (« Intensité d'utilisation ») informe en revanche sur l'intensité d'utilisation du média respectif (moyenne arithmétique de l'intensité d'utilisation, entre 1 et 10). A cette fin, seules les citations fournies par les utilisatrices et utilisateurs effectifs du média respectif ont été prises en compte. Le nombre d'indications se réfère également aux utilisateurs et utilisatrices du média respectif. Total : n = 2180.

Pour les deux projets, il n’y a pratiquement eu aucune corrélation entre l’utilisation fondamentale des médias et l’orientation du vote.

Tableau 8 : Mode d’information politique (en % des votants-es)

Canaux de communication	Initiative biodiversité			Réforme de la prévoyance professionnelle		
	Votants-es en faveur du Oui en %	n	Erreur type	Votants-es en faveur du Oui en %	n	Erreur type
En ligne (via Internet)	42	388	± 4,9	35	378	± 4,8
Les deux à peu près à égalité	34	799	± 3,3	34	776	± 3,3
Hors ligne (presse imprimée, télévision ou radio)	38	763	± 3,4	31	737	± 3,3
N (total) / V de Cramér		1950	V=0,06		1891	V=0,04

Résultats pondérés. Exemple de lecture : Parmi tous ceux qui ont indiqué « en ligne » comme canal de communication et qui ont voté au sujet l’Initiative biodiversité, 42 pour cent ont voté Oui.

4 Initiative biodiversité

4.1 La situation de départ, projet et recommandations

L'initiative populaire « Pour l'avenir de notre nature et de notre paysage » (Initiative Biodiversité) a abouti en octobre 2020 avec 107'885 signatures valables. Cette initiative a été lancée par plusieurs organisations de protection de la nature et du patrimoine, telles que Pro Natura, BirdLife, Patrimoine suisse, la Fondation suisse pour la protection et l'aménagement du paysage, la Fédération suisse de pêche, Casafair et Fairfish.

L'objectif de l'initiative Biodiversité est de mieux protéger la diversité des êtres vivants et des habitats en Suisse. Le comité d'initiative estime que les mesures existantes pour promouvoir la biodiversité sont insuffisantes. Concrètement, l'initiative exige davantage de financement et d'espaces protégés pour la biodiversité, ainsi que pour la préservation des biotopes, des paysages et des sites. Les cantons devraient également être davantage responsabilisés en matière de protection de la biodiversité.

Le Conseil fédéral et le Parlement ont recommandé aux électeurs de rejeter l'initiative populaire. La recommandation de voter *Non* a été motivée par l'idée que le projet allait trop loin. Les biotopes, les paysages et les sites de valeur seraient déjà suffisamment protégés aujourd'hui. De plus, le soutien à l'initiative pourrait entraîner des objectifs contradictoires en matière d'approvisionnement énergétique, d'agriculture ou de développement urbain en Suisse. Les deux chambres du Parlement ont clairement refusé l'initiative. Au Conseil national, le score était de 72 *Oui* et 124 *Non*, et au Conseil des États, il était de 12 *Oui* et 33 *Non*.

Outre les organisations responsables de l'initiative déjà mentionnées, diverses autres associations environnementales, comme le WWF, Greenpeace ou l'ATE, ont soutenu le projet. Le PS, les Verts, le PVL et le PEV se sont également engagés en faveur du *Oui*. En revanche, le PLR, le Centre, l'UDC et l'UDF ont décidé de voter *Non*. De même, l'Union suisse des paysans, l'Union suisse des arts et métiers et l'Association des entreprises électriques suisses, entre autres, ont fait partie du camp du *Non*.

Le 2 septembre 2024, l'initiative a été rejetée avec 37,0 % de *Oui* de l'électorat et 1,5 votes des cantons. L'initiative Biodiversité a été acceptée uniquement dans les cantons de Bâle-Ville et de Genève. C'est dans les cantons de Suisse centrale d'Uri, Schwyz, Obwald et Nidwald, ainsi que dans le canton d'Appenzell Rhodes-Intérieures, que la proportion de *Oui* était la plus faible.

4.2 La décision de vote selon des paramètres politiques et sociaux

LES ATTITUDES POLITIQUES expliquent en grande partie le rejet de l'Initiative Biodiversité (tableau 9).

DANS L'ENSEMBLE, on constate que les décisions ont été fortement influencées par l'orientation politique des personnes, ainsi que par leurs opinions en matière d'environnement et d'agriculture. Cela se reflète notamment dans les auto-positionnements sur l'axe gauche-droite, la sympathie envers les partis et la confiance envers les associations environnementales. Neuf personnes sur dix, affiliées à l'UDC ou au PLR, ou peu confiantes envers les organisations environnementales, ont rejeté le projet. En revanche, ceux qui se positionnent clairement à gauche (85 % de *Oui* à l'initiative Biodiversité), qui sympathisent avec les Verts ou le PS (92 % de *Oui* et 72 % de *Oui*) ou qui expriment une très grande confiance dans les organisations environnementales (80 %) ont soutenu l'initiative.

Dans le **DÉTAIL**, le rejet du projet par le centre-droit a été déterminant pour la victoire du *Non* parmi la population. En effet, tant les personnes situées « à l'extrême droite », « à droite » que celles « au centre » ont rejeté le projet dans une nette majorité. Le tableau des **SYMPATHIES POUR UN PARTI** montre un résultat similaire : les partisans du PVL étaient exactement partagés, n'adhérant au mot d'ordre de *Oui* de leur parti qu'à hauteur de 50 %. Les partisans du centre (78 % de *Non*), d'autres partis (66 % de *Non*) et les personnes sans affinité partisane (68 % de *Non*) ont également rejeté le projet.

En ce qui concerne la **CONFIANCE** accordée à diverses associations, les différences étaient particulièrement marquées lorsqu'un lien avec l'environnement, l'agriculture ou la science climatique était perçu. En plus de la confiance la plus forte envers les associations environnementales ayant lancé ou soutenu l'initiative, un lien clair existait entre la confiance envers les chercheurs en climatologie (63 % de *Oui* pour une confiance très élevée, 11 % de *Oui* pour une confiance très faible) et la confiance envers les agriculteurs (56 % pour une confiance (très) faible et 18 % pour une confiance très élevée), cette dernière aidant le camp du *Non*. La confiance dans les organisations de protection des animaux (65 % et 15 %) et dans la science en général ont favorisé le *Oui*, bien que la majorité des personnes ayant confiance dans la science aient rejeté le projet (respectivement 48 % et 16 %).

LES VALEURS PERSONNELLES jouent également un rôle dans l'explication du comportement de vote. Les personnes qui accordent plus de valeur à la protection de l'environnement qu'à la prospérité économique ont plutôt voté *Oui* (72 %). Ceux qui privilégient la prospérité ou qui ont des valeurs partagées entre la protection de l'environnement et la prospérité ont plutôt voté *Non* (respectivement 12 % et 27 %). Il en va de même pour les personnes qui privilégient l'agriculture biologique à l'agriculture à rendement durable : la part de *Oui* s'élevait à 64 % chez celles qui partageaient ces valeurs personnelles, mais seulement à 22 % et 23 % chez celles qui estimaient le contraire ou qui avaient une opinion mitigée.

Tableau 9 : Comportement de vote selon des paramètres politiques (en pourcentage des votants effectifs)

Paramètres	Oui (en %) (pondéré)	n	V de Cramér / Erreur type
Total	37,0	2088	
Auto classement gauche-droite (0-10)			V=0,57***
Complètement à gauche (0-2)	85	257	± 4,4
À gauche (3-4)	65	360	± 4,9
Au centre (5)	27	547	± 3,7
À droite (6-7)	15	422	± 3,4
Complètement à droite (8-10)	10	315	± 3,3
Sympathie pour un parti			V=0,61***
UDC	12	415	± 3,1
PLR	9	306	± 3,2
Le Centre	22	283	± 4,8
PVL	50	145	± 8,2
PS	72	368	± 4,6
Verts	92	132	± 4,6
Autre parti	34	116	± 8,7
Aucune	32	148	± 7,5
Confiance envers les organisations environnementales			V=0,57***
Très réduite à réduite (0-4)	9	728	± 2,1
Moyenne (5)	29	396	± 4,5
Élevée (6-7)	51	431	± 4,7
Très élevée (8-10)	80	417	± 3,8
Confiance envers les climatologues			V=0,46***
Très réduite à réduite (0-4)	11	465	± 2,8
Moyenne (5)	21	326	± 4,4
Élevée (6-7)	31	364	± 4,8
Très élevée (8-10)	63	818	± 3,3
Confiance envers la science			V=0,24***
Très réduite à réduite (0-4)	16	213	± 4,9
Moyenne (5)	26	272	± 5,2
Élevée (6-7)	32	452	± 4,3
Très élevée (8-10)	48	1034	± 3
Confiance envers les agriculteurs			V=0,31***
Très réduite à réduite (0-4)	56	562	± 4,1

Paramètres	Oui (en %) (pondéré)	n	V de Cramér / Erreur type
Moyenne (5)	39	436	± 4,6
Élevée (6-7)	29	450	± 4,2
Très élevée (8-10)	18	510	± 3,3
Confiance envers les organisations pour la protection animale			V=0,39***
Très réduite à réduite (0-4)	15	670	± 2,7
Moyenne (5)	35	416	± 4,6
Élevée (6-7)	47	439	± 4,7
Très élevée (8-10)	65	420	± 4,6
Confiance envers les associations professionnelles			V=0,13***
Très réduite à réduite (0-4)	45	550	± 4,2
Moyenne (5)	36	572	± 3,9
Élevée (6-7)	32	492	± 4,1
Très élevée (8-10)	28	264	± 5,4
Valeurs personnelles : A) une Suisse où la protection de l'environnement est plus importante que la prospérité économique ou B) une Suisse où la prospérité économique est plus importante que la protection de l'environnement			V=0,49***
La protection de l'environnement est plus importante	72	634	± 3,5
Valeurs personnelles mitigées	27	917	± 2,9
La prospérité économique est plus importante	12	378	± 3,3
Valeurs personnelles : A) une agriculture plutôt orientée vers l'écologie ou B) une agriculture plutôt orientée vers un rendement durable ?			V=0,41***
Agriculture écologique	64	673	± 3,6
Valeurs personnelles mitigées	23	651	± 3,2
Agriculture au rendement durable	22	607	± 3,3

Les paramètres sociodémographiques énoncés (tableau 10) révèlent quatre différences significatives, sachant que, conformément au V de Cramér, les différences sont (très) faibles pour les paramètres **ÂGE** et **REVENU DU FOYER**. Presque tous les groupes ont majoritairement rejeté le projet. Ce sont les personnes ayant une formation académique qui ont le plus soutenu l'initiative biodiversité (50 % de *Oui*). Les différences en fonction de la **FORMATION** sont également évidentes : les personnes ayant suivi un apprentissage ou une formation professionnelle de base ont rejeté le projet de manière plus nette (25 % de *Oui*) par rapport à celles ayant suivi une formation académique.

Bien que les hommes et les femmes aient majoritairement rejeté le projet, il existe une différence selon le sexe. 41 % des femmes ont voté *Oui*, contre seulement 33 % des hommes. En matière d'environnement, la différence entre les sexes est généralement significative : les femmes votent généralement plus en faveur des causes environnementales.

Tableau 10 : Comportement de vote selon des paramètres sociodémographiques (en pourcentage des votants effectifs)

Paramètres	Oui (en %) (pondéré)	N	V de Cramér / Erreur type
Total	37,0	2088	
Âge			V=0,09*
18-29 ans	41	195	± 6,9
30-39 ans	47	215	± 6,7
40-49 ans	37	322	± 5,3
50-59 ans	36	443	± 4,5
60-69 ans	36	453	± 4,4
70 ans et plus	32	460	± 4,3
Sexe			V=0,08**
Hommes	33	1047	± 2,9
Femmes	41	1041	± 3
Niveau de formation			V=0,2***
Sans niveau de formation post-obligatoire	36	185	± 6,9
Formation professionnelle de base/Formation professionnelle	25	650	± 3,3
Maturité/Formation professionnelle supérieure	37	542	± 4,1
École technique/Université/EPF/Doctorat	50	647	± 3,9
Revenus du foyer			V=0,06
Jusqu'à 3'000 CHF	42	81	± 10,8
3'000-5'000 CHF	36	237	± 6,1
5'000-7'000 CHF	38	360	± 5
7'000-9'000 CHF	34	323	± 5,2
9'000-11'000 CHF	43	290	± 5,7
Plus de 11'000 CHF	37	502	± 4,2

4.3 Les motifs

Les principaux motifs d'un *Oui* ou d'un *Non* ont été sondés au moyen d'une question ouverte. Les **MOTIFS DU OUI** (tableau 11) peuvent être classés en trois catégories principales : « Préservation de nos ressources vitales » (53 % de toutes les premières citations, 71 % de toutes les citations), « Protection climatique » (26 %, resp. 35 %) et « Urgence/Nécessité » (23 %, resp. 36 %).

Tout d'abord, dans le domaine de la **PRÉSERVATION DE NOS RESSOURCES VITALES**, il s'agissait directement de la protection de la nature et du paysage (28 % de toutes les premières citations, 36 % de toutes les citations). De même, 16 % des personnes interrogées ont fait référence à la durabilité écologique sous le label de « préserver les ressources vitales (pour les générations futures) » en premier lieu, resp. 23 % en tant que part de tous les motifs codés ouvertement exprimés. De plus, dans ce domaine, certains ont fait référence à la sécurité alimentaire (4 %, resp. 6 %).

La deuxième catégorie se réfère à la **PROTECTION CLIMATIQUE**. Pour un peu moins d'un quart des personnes interrogées, le motif principal invoqué est que la protection du climat et la biodiversité vont de pair (13 % des premières citations, 17 % de toutes les citations). En outre, certains soulignent la contribution de la biodiversité à la lutte contre le changement climatique (8 %, resp. 11 %). Certains soulignent également que la biodiversité entraîne moins de catastrophes environnementales.

Enfin, 23 % ont mis en avant l'axe temporel, ce que nous avons saisi comme motif de *Oui* dans la catégorie générique **URGENCE/NÉCESSITÉ**. Le mauvais état actuel de la biodiversité a souvent été cité et compte parmi les motifs individuels les plus fréquents (12 % de toutes les premières citations, 18 % de toutes les citations). L'urgence proprement dite (6 %, resp. 10 %) et les mesures insuffisantes prises jusqu'à présent (4 %, resp. 7 %) entrent également dans cette catégorie.

Tableau 11 : Motifs de décision Pour (en % des votants-es en faveur du Oui)

Motifs	Principal motif		Toutes les citations	
	en %	n	en %	n
Préserver nos ressources vitales	53	387	71	518
La nature et le paysage doivent être (mieux) protégés.	28	208	36	268
Préserver les ressources vitales (pour les générations futures)	16	117	23	163
La perte de biodiversité met en péril la sécurité alimentaire.	4	24	6	38
Protection du climat	26	188	35	250
La protection de la biodiversité/de la nature et la protection du climat vont de pair.	13	106	17	130
La biodiversité aide à lutter contre le changement climatique.	8	54	11	73
La biodiversité entraîne moins de catastrophes environnementales.	3	20	5	33
Urgence/Nécessité	23	164	36	249
La biodiversité en Suisse va mal.	12	85	18	124
Il faut agir d'urgence/urgence de la situation (par ex. on ne peut pas continuer ainsi)	6	44	10	72
Les mesures prises jusqu'à présent en faveur de la biodiversité ne suffisent pas.	4	28	7	44
Généralités	31	254	53	414
Autres	7	53	12	89
Recommandations	1	12	4	31
Réponses visiblement fausses / confusions	0	2	0	3
Ne sait pas/pas de réponse	19	180	58	503

Résultats pondérés. En raison d'arrondis, la somme de tous les motifs peut arriver à dépasser 100 %. Les personnes interrogées ont fréquemment noté plus d'un motif et, indépendamment de ce fait, ces personnes ont aussi toujours été interrogées sur d'autres motifs. Les deux dernières colonnes tiennent compte de tous les motifs indiqués par les personnes interrogées. Le total général est donc supérieur à 100 %.

Les **MOTIFS DU NON** peuvent être divisés en trois catégories principales, les deux premières étant particulièrement significatives et typiques de nombreuses initiatives rejetées : « Proposition exagérée » (59 % de toutes les premières citations, resp. 76 % de toutes les citations) indique que l'initiative va trop loin. « Proposition inutile » (34 %, resp. 45 %) évoque les solutions actuelles. « Financement » (4 %, resp. 7 %) décrit les aspects de l'importance économique du projet, resp. les conséquences du projet en cas d'acceptation.

La critique face à l'axe de progression de l'initiative (« **PROPOSITION EXAGÉRÉE** ») se focalise en premier lieu sur les conséquences pour l'agriculture ou la sécurité alimentaire (19 % de toutes les premières citations, resp. 25 % de toutes les citations). Les autres citations

se répartissent entre les motifs de *Non* « l'initiative va trop loin » (18 %, resp. 21 %) et « l'initiative est trop rigide » (11 %, resp. 14 %).

Dans le domaine thématique « **PROPOSITION INUTILE** », les motifs cités sont soit que les mesures existantes sont suffisantes (16 % de toutes les premières citations, resp. 20 % de toutes les citations), soit que l'on en fait déjà assez pour la biodiversité (13 %, resp. 18 % de toutes les citations). Parfois, on indique en outre que l'initiative serait inefficace (3 %, resp. 4 %).

Le troisième domaine, celui du « **FINANCEMENT** », se situait moins au cœur des préoccupations : le fait que l'initiative serait trop chère a été le plus souvent cité ici (3 % de toutes les premières citations et 5 % de toutes les citations). Il est rare que le *Non* dans ce domaine soit également motivé par des craintes de mesures d'économie dans d'autres domaines ou par des coûts supplémentaires indéfinis.

Tableau 12 : Motifs de décision Contre (en % des votants-es en faveur du Non)

Motifs	Principal motif		Toutes les citations	
	en %	N	en %	n
Projet exagéré	59	728	76	924
Initiative est trop rigide.	11	140	14	172
Initiative va trop loin	18	220	21	253
L'initiative met en danger l'agriculture suisse/la sécurité alimentaire/entraîne une augmentation des importations de denrées alimentaires.	19	238	25	318
Proposition inutile	34	422	45	541
On fait déjà beaucoup pour la biodiversité.	13	158	18	208
Les mesures existantes suffisent.	16	199	20	244
Initiative serait sans effet.	3	36	4	45
Financement	4	51	7	89
(Trop) cher	3	35	5	58
Entraînerait des mesures d'économie dans d'autres domaines	0	2	0	3
Coûts supplémentaires indéfinis	1	14	2	27
Généralités	13	167	21	272
Autres	6	67	9	103
Recommandations	5	64	7	86
Réponses visiblement fausses / confusions	0	1	0	2
Ne sait pas/pas de réponse	26	371	72	962

Résultats pondérés. En raison d'arrondis, la somme de tous les motifs peut arriver à dépasser 100 %. Les personnes interrogées ont parfois noté plus d'un motif et indépendamment de ce fait elles ont aussi toujours été interrogées sur d'autres motifs. Les deux dernières colonnes tiennent compte de tous les motifs indiqués par les personnes interrogées. Le total général est donc supérieur à 100 %.

4.4 La résonance des arguments de la votation

Différents arguments pour et contre ont également été présentés aux enquêtés afin de recueillir leur jugement (tableau 13). L'acceptation ou le rejet de ces arguments a été pertinent non seulement pour l'analyse des motifs des décisions de vote, mais aussi pour identifier les arguments qui divisent les votants du Oui et du Non. Des différences marquées d'évaluation des arguments entre les deux camps sont un signe que ces arguments ont joué un rôle clé dans la formation de l'opinion.

Les décisions de vote ont été prises à partir de contenus qui, comparativement, étaient moyennement fondés : en moyenne, 73 % des votants ont approuvé le contenu des arguments pour ou contre, et ont voté en accord avec leur propre position argumentative. La valeur relativement faible de cet indicateur s'explique par le fait que de nombreux votants du camp du Non ont également approuvé les arguments en faveur du Oui.

DANS L'ENSEMBLE, les arguments en faveur de la biodiversité étaient clairement convaincants, mais ils n'ont pas dominé la formation de l'opinion, car l'urgence temporelle a été perçue différemment dans le contexte de la biodiversité. C'est particulièrement vrai pour l'argument sur l'importance de la destruction de la nature pour la santé, l'économie et les générations futures, reconnu comme un problème par 76 % des personnes interrogées, et par deux tiers des votants du camp du Non. De même, près de deux tiers des votants estiment que la protection de la biodiversité contribue à la lutte contre le changement climatique. Cependant, c'est sur l'argument du Non que les votants se sont le plus différenciés : l'idée que la Confédération et les cantons protègent déjà suffisamment la biodiversité et qu'il n'est donc pas nécessaire d'augmenter les dépenses a fait l'objet d'un large rejet parmi ceux qui ont voté Oui.

DANS LE DÉTAIL, tous les trois **ARGUMENTS POUR** ont convaincu une majorité de votants en faveur du Oui. Seul l'argument sur la destruction de l'environnement a également été jugé convaincant par une majorité de votants du camp du Non (66 %). En total, 76 % des personnes interrogées ont soutenu l'argument relatif à la destruction de l'environnement. Les votants du Oui ont soutenu cet argument presque à l'unanimité (94 %) en soulignant que les conséquences de la destruction de l'environnement seraient graves pour la santé, l'économie et les générations futures. L'argument selon lequel la protection de la biodiversité contribue de manière significative à stopper le changement climatique a recueilli 64 % d'opinions favorables, et près de la moitié des votants du camp du Non y ont adhéré. Les votants étaient partagés sur la question de savoir si la disparition des espèces entraînerait des coûts de plusieurs milliards si aucune mesure n'était prise. Au total, 51 % ont été globalement d'accord avec cet argument, la polarisation entre les votants Pour et Contre étant particulièrement marquée (85 % d'accord parmi les votants du Oui, 31 % parmi ceux du Non).

Parmi les trois **CONTRE-ARGUMENTS**, les deux faisant référence de manière critique à l'extension des espaces protégés et aux mesures déjà prises ont convaincu une majorité de votants. 56 % ont approuvé l'argument du Non selon lequel l'extension des espaces protégés mettrait la pression sur les terres agricoles cultivables et affecterait l'agriculture nationale. Le jugement sur cet argument a été très divisé entre les deux camps : seulement 27 % des votants du Oui y ont adhéré, tandis que 74 % des votants du Non ont approuvé cet argument. Le jugement concernant la situation actuelle a été également très

clivé, ce qui a joué un rôle important dans la formation de l'opinion. L'argument selon lequel la Confédération et les cantons protègent déjà suffisamment la biodiversité et qu'il n'est pas nécessaire d'augmenter les dépenses a été approuvé par 52 % des personnes interrogées (8 % des votants du Oui, 78 % des votants du Non). Enfin, l'argument selon lequel la rareté des logements et les conditions plus strictes pour les nouveaux bâtiments dans les zones à protéger aggraverait encore la situation a eu moins de poids, n'étant soutenu que par 45 % des votants (30 % d'approbation dans le camp du Oui, 55 % dans le camp du Non).

Tableau 13 : Total des arguments Pour et Contre, et parts de votants-es en faveur du Oui et du Non (en %)

Arguments Pour		D'accord	Pas d'accord	Ne sais pas / pas de réponse
Les conséquences de la destruction de notre nature sont graves pour la santé, l'économie et les générations à venir.	Total	76	17	7
	Votants-es en faveur du Oui	94	3	3
	Votants-es en faveur du Non	66	26	8
Protéger la biodiversité contribue essentiellement à la lutte contre le changement climatique.	Total	64	29	7
	Votants-es en faveur du Oui	89	6	5
	Votants-es en faveur du Non	49	43	8
Si rien n'est fait maintenant, la disparition des espèces entraînera des coûts qui se chiffrent en milliards.	Total	51	37	12
	Votants-es en faveur du Oui	85	7	8
	Votants-es en faveur du Non	31	56	13
Arguments Contre				
Une extension des espaces protégés fait pression sur les surfaces agricoles cultivables et donc sur l'agriculture nationale.	Total	56	34	10
	Votants-es en faveur du Oui	27	66	7
	Votants-es en faveur du Non	74	16	10
La Confédération et les cantons protègent déjà suffisamment notre biodiversité. Aucune augmentation des dépenses n'est nécessaire.	Total	52	41	7
	Votants-es en faveur du Oui	8	87	5
	Votants-es en faveur du Non	78	14	7
Les logements sont déjà rares aujourd'hui. Des critères plus élevés pour les nouveaux bâtiments dans les zones à protéger aggravent encore la situation.	Total	45	43	11
	Votants-es en faveur du Oui	30	61	8
	Votants-es en faveur du Non	55	33	12

Il s'agit de résultats pondérés. Les lignes mentionnent des pourcentages. En raison d'arrondis, les totaux sur chaque ligne n'atteignent pas partout 100 %. Exemple de lecture pour le premier argument : 76 pour cent de l'ensemble des votants (ainsi que 94% de l'ensemble des votants en faveur du Oui et 66% de l'ensemble des votants en faveur du Non) se sont rangés à l'argument Pour selon lequel les conséquences de la destruction de notre nature sont graves pour la santé, l'économie et les générations futures. 17 pour cent de l'ensemble des votants-es ont indiqué ne pas être d'accord et 7 % ont répondu « Ne sais pas / pas de réponse ». N pour tous les arguments : Total 2'180, votants-es en faveur du Oui 800, votants-es en faveur du Non 1'288.

5 Réforme de la prévoyance professionnelle

5.1 La situation de départ, projet et recommandations

La réforme de la prévoyance professionnelle (LPP) visait à garantir le financement à long terme des futures rentes malgré l'allongement de l'espérance de vie et la baisse des rendements des caisses de pension. Concrètement, cette réforme proposait de réduire le taux de conversion de 6,8 % à 6,0 %, avec des mesures de compensation pour les générations de transition. En plus d'assurer le financement, la réforme cherchait à améliorer la situation des personnes à faible revenu dans le cadre de la prévoyance professionnelle, en permettant également aux travailleurs à temps partiel et à faible volume de travail d'y accéder. Pour ce faire, il était prévu que les cotisations des salariés et des employeurs augmentent.

Les syndicats, le PS, les Verts et le magazine K-Tipp ont lancé un référendum contre cette réforme, récoltant 77 732 signatures valides en juillet 2023. Le Conseil fédéral et le Parlement ont recommandé l'acceptation de la réforme, estimant qu'elle était nécessaire pour garantir un financement durable des rentes futures, en particulier pour les personnes à faibles revenus, souvent des femmes. Le projet a été soutenu par les grands partis bourgeois, comme le PLR, le Centre, l'UDC et les Verts libéraux, ainsi que par de nombreuses associations économiques (e.g., economiesuisse, Union suisse des arts et métiers, Association suisse des institutions de prévoyance). Cependant, l'Union syndicale suisse, TravailSuisse et le SSP se sont opposés à la réforme.

Lors du référendum du 22 septembre 2024, la réforme a été rejetée par 32,9 % de l'électorat, sans obtenir de majorité dans aucun canton. Le canton de Zoug a affiché le taux d'approbation le plus élevé à 42,9 %, tandis que dans les cantons romands (FR, VD, VS, NE, GE, JU) ainsi qu'à Soleure, le pourcentage de Oui était inférieur à 30 %.¹

¹ [Lien vers bk.admin.ch](https://www.bk.admin.ch)

5.2 La décision de vote selon des paramètres politiques et sociaux

LES ATTITUDES POL ont joué un rôle important dans le rejet de la réforme de la prévoyance professionnelle (LPP), comme le montre le tableau 14.

DANS L'ENSEMBLE, seuls quelques sous-groupes ont majoritairement soutenu la réforme, notamment les sympathisants du PLR, les personnes ayant une grande confiance dans les caisses de pension et celles ayant une forte confiance dans les associations économiques. En revanche, dans tous les autres sous-groupes, il n'y a pas eu de majorité en faveur de l'initiative.

En **DÉTAIL**, aucun groupe, dans **L'ÉVENTAIL POLITIQUE DE GAUCHE À DROITE**, n'a voté résolument en faveur de l'initiative. Les personnes situées « à droite » (sur une échelle de 10, de 6 à 7) ont soutenu le projet à hauteur de 46 %, ce qui représente la proportion la plus élevée parmi les catégories politiques. Cependant, les personnes « à gauche » ont soutenu la réforme à hauteur de 26 %, tandis que les personnes « au centre » et « à l'extrême droite » ont voté Oui respectivement à 35 % et 42 %. En revanche, les personnes situées à l'extrême gauche ont été les moins nombreuses à soutenir le projet, avec seulement 10 % de Oui.

Les **PRÉFÉRENCES POUR UN PARTI** montrent également une forte influence sur le soutien à la réforme. Les sympathisants du PLR ont été les plus nombreux à soutenir la réforme, avec 63 % de Oui, suivis des sympathisants des Verts libéraux (43 %), du centre (35 %) et de l'UDC (35 %). En revanche, les partisans des Verts (16 %) et du PS (13 %) ont rejeté massivement la réforme, avec des taux de soutien très faibles. Les personnes sans affiliation partisane ont soutenu la réforme à 20 %.

La **CONFIANCE** dans les syndicats et les caisses de pension a montré des tendances opposées. Ceux ayant une faible confiance dans les syndicats ont soutenu la réforme à hauteur de 47 %, tandis que ceux ayant une confiance plus élevée (moyenne ou très élevée) ont soutenu à des taux plus bas, atteignant seulement 15 %. À l'inverse, une confiance plus élevée dans les caisses de pension a été corrélée avec une plus grande approbation de la réforme. En effet, 53 % des personnes ayant une très grande confiance dans les caisses de pension ont voté Oui, contre seulement 20 % de ceux ayant une faible confiance.

Enfin, les **VALEURS PERSONNELLES** ont également influencé le soutien à la réforme. Les personnes favorables à un État social élagué (45 % de Oui) étaient plus susceptibles de soutenir la réforme que celles en faveur d'un État social développé, parmi lesquelles seuls 23 % ont voté Oui. De même, parmi ceux qui privilégient la solidarité par rapport à la responsabilité individuelle, 26 % ont voté Oui, tandis que chez ceux qui valorisent davantage la responsabilité individuelle, ce taux s'élevait à 45 %.

Tableau 14 : Comportement de vote selon des paramètres politiques (en pourcentage des votants effectifs)

Paramètres	Oui (en %) (pondéré)	N	V de Cramér / Erreur type
Total	32,9	2013	
Autoclassement gauche-droite (0-10)			V=0,24***
Complètement à gauche (0-2)	10	254	± 3,7
À gauche (3-4)	26	344	± 4,6
Au centre (5)	35	531	± 4,1
À droite (6-7)	46	410	± 4,8
Complètement à droite (8-10)	42	307	± 5,5
Sympathie pour un parti			V=0.34***
UDC	35	400	± 4,7
PLR	63	296	± 5,5
Le Centre	35	276	± 5,6
PVL	43	144	± 8,1
PS	13	362	± 3,5
Verts	16	125	± 6,5
Autre parti	41	112	± 9,2
Aucune	20	132	± 6,9
Confiance envers les syndicats			V=0,26***
Très réduite à réduite (0-4)	47	697	± 3,7
Moyenne (5)	27	443	± 4,1
Élevée (6-7)	27	425	± 4,2
Très élevée (8-10)	15	320	± 3,9
Confiance envers les caisses de pension			V=0.27***
Très réduite à réduite (0-4)	20	689	± 3
Moyenne (5)	27	502	± 3,9
Élevée (6-7)	44	436	± 4,7
Très élevée (8-10)	53	285	± 5,8
Confiance envers le Conseil fédéral			V=0,28***
Très réduite à réduite (0-4)	16	313	± 4,1
Moyenne (5)	21	437	± 3,8
Élevée (6-7)	31	548	± 3,9
Très élevée (8-10)	49	615	± 4
Valeurs personnelles : A) une Suisse avec un État social très développé ou B) une Suisse avec un État social peu développé			V=0,19***
Un État social très développé	23	863	± 2,8

Paramètres	Oui (en %) (pondéré)	N	V de Cramér / Erreur type
Valeurs personnelles mitigées	38	772	± 3,4
Un État social peu développé	45	252	± 6,2
Valeurs personnelles : A) une Suisse où la solidarité est plus importante que la responsabilité individuelle, ou B) une Suisse où la responsabilité individuelle est plus importante que la solidarité ?			V=0.18***
La solidarité est plus importante	26	542	± 3,7
Valeurs personnelles mitigées	29	811	± 3,1
Responsabilité individuelle plus importante	45	517	± 4,3

DANS L'ENSEMBLE, les sous-groupes définis selon des paramètres sociodémographiques ont tous voté en majorité Non (tableau 15). Les personnes les plus susceptibles de voter Oui sont celles âgées de 70 ans et plus (37% de Oui), les hommes (37%) et les personnes ayant un niveau de formation formelle élevé (38%). Il n'y a pas eu non plus de majorité pour le Oui, tous grades d'emploi confondus. Par exemple, les personnes travaillant à plein temps (90-100%) et celles travaillant à temps partiel avec un volume de travail de moins de 50% ont majoritairement voté Non (34%, resp. 35%).

Tableau 15 : Comportement de vote selon des paramètres sociodémographiques (en pourcentage des votants effectifs)

Paramètres	Oui (en %) (pondéré)	n	V de Cramér / Erreur type
Total	32,9	2013	
Âge			V=0,07
18-29 ans	31	180	± 6,8
30-39 ans	36	204	± 6,6
40-49 ans	31	311	± 5,2
50-59 ans	29	434	± 4,3
60-69 ans	30	434	± 4,3
70 ans et plus	37	450	± 4,5
Sexe			V=0.08**
Hommes	37	1000	± 3
Femmes	29	1013	± 2,8
Niveau de formation			V=0,09*
sans niveau de formation post-obligatoire	24	178	± 6,3
Formation professionnelle de base/Formation professionnelle	30	634	± 3,6

Paramètres	Oui (en %) (pondéré)	n	V de Cramér / Erreur type
Maturité/Formation professionnelle supérieure	34	523	± 4,1
École technique/Université/EPF/Doctorat	38	617	± 3,8
Revenus du foyer			V=0,11**
Jusqu'à 3'000 CHF	30	77	± 10,3
3'000-5'000 CHF	26	224	± 5,8
5'000-7'000 CHF	28	356	± 4,7
7'000-9'000 CHF	32	312	± 5,2
9'000-11'000 CHF	30	283	± 5,4
Plus de 11'000 CHF	40	487	± 4,4

5.3 Les motifs

Les principaux motifs d'un Oui ou d'un Non ont été sondés au moyen d'une question ouverte. Les **MOTIFS DU OUI** (tableau 16) sont classables en deux catégories principales : les arguments en faveur d'un Oui les plus fréquemment cités sont réunis sous le titre de « Solidarité/Justice » (43 % des premières citations, resp. 62 % de toutes les citations). L'autre thème est celui de l'« Urgence/nécessité » (33%, resp. 47%).

Dans le cadre de l'argumentation sur le thème **SOLIDARITÉ/JUSTICE**, on trouve la revendication visant à ce que l'accès au 2e pilier soit amélioré pour les personnes à faible revenu (16%, resp. 21%). En outre, un meilleur accès ou de meilleures rentes devraient être créés pour les femmes (11%, resp. 15%) et pour les personnes travaillant à temps partiel (10%, resp. 14%). Concernant l'argument principal **URGENCE/NÉCESSITÉ**, ce dont il s'agit en premier, c'est que les caisses de pensions doivent se stabiliser (8 %, resp. 11 %). Par ailleurs, la prévoyance professionnelle doit s'adapter à l'évolution démographique (6%, resp. 9%) et le financement croisé au détriment des actifs/des jeunes générations doit être stoppé (5%, resp. 8%).

Tableau 16 : Motifs de décision Pour (en % des votants-es en faveur du Oui)

Motifs	Principal motif		Toutes les citations	
	en %	N	en %	n
Solidarité/justice	43	242	62	349
Meilleures rentes/accès au 2e pilier pour les personnes à faible revenu	16	92	21	119
Meilleures rentes/accès au 2e pilier pour les femmes	11	67	15	93
Meilleures rentes/accès au 2e pilier pour les personnes travaillant à temps partiel	10	50	14	77
Urgence/Nécessité	33	189	47	266
Stabiliser les caisses de pension/assurer une base financière plus solide	8	44	11	59
La prévoyance professionnelle doit être adaptée à l'évolution démographique.	6	39	9	53
Mettre fin au financement croisé au détriment des actifs/de la jeune génération	5	34	8	51
Généralités	14	84	20	115
Autres	0	2	1	7
Recommandations	8	46	9	54
Réponses visiblement fausses / confusions	0	6	1	10
Ne sait pas/pas de réponse	29	203	72	453

Résultats pondérés. En raison d'arrondis, la somme de tous les motifs peut arriver légèrement au-dessus ou en dessous de 100 %. Les personnes interrogées ont parfois noté plus d'un motif, et indépendamment de cela ces personnes ont aussi toujours été interrogées au sujet d'autres motifs. Les deux dernières colonnes tiennent compte de tous les motifs indiqués par les personnes interrogées. Le total général est donc supérieur à 100 %.

Parmi les **MOTIFS DU NON**, trois arguments ont figuré au premier plan (tableau 17) : les votants en faveur du Non mentionnent que l'initiative n'est pas assez développée (41 % de toutes les premières citations et 55 % de toutes les citations), qu'elle était trop compliquée (25%, resp. 34%) et qu'elle néglige son devoir de solidarité (23%, resp. 35%).

Il a été souligné le plus fréquemment qu'il s'agit d'une **PROPOSITION IMMATURE**. Cette critique se concrétise dans les trois affirmations suivantes : les raisons invoquées étaient qu'en cas de Oui, on paierait plus et on recevrait moins de rente (20%, resp. 25%), que la réforme ignorait les réserves excessives des caisses de pension (3%, resp. 5%) et qu'elle ne résoudrait pas (correctement) le problème du 2e pilier (3%, resp. 4%). Le deuxième groupe de motifs du Non souligne que le projet était **TROP COMPLIQUÉ**. D'une part, la réforme serait trop incompréhensible (4%, resp. 5%) et d'autre part, trop complexe (3%, resp. 4%). Le troisième argument contre souvent évoqué est que la réforme n'est pas solidaire : les entreprises financières en profiteraient au détriment des assurés (6%, resp. 9%). Il a également été mentionné qu'il n'y aurait pas d'amélioration pour les femmes (4%, resp. 6%) et pour les personnes à faible revenu (3%, resp. 6%).

Tableau 17 : Motifs de décision Contre (en % des votants-es en faveur du Non)

Motifs	Principal motif		Toutes les citations	
	en %	N	en %	n
Proposition immature	41	563	55	739
(Payer plus et) recevoir moins de rente	20	278	25	351
La réforme ignore les réserves excessives des caisses de pension	3	45	5	65
La réforme ne résout pas les problèmes du 2e pilier/ Il doit y avoir une meilleure solution	3	40	4	57
Un projet compliqué	25	330	34	441
La réforme est incompréhensible	4	45	5	61
La réforme est trop complexe	3	50	4	61
Projet non solidaire	23	320	35	470
Les entreprises financières/banques/assurances en profitent au détriment des assurés.	6	75	9	116
Détérioration/pas d'amélioration pour les femmes	4	46	6	80
Détérioration/pas d'amélioration pour les personnes à faible revenu	3	51	6	84
Généralités	13	165	17	211
Autres	10	142	18	252
Recommandations	6	87	10	130
Réponses visiblement fausses / confusions	4	52	7	82
Ne sait pas/pas de réponse	0	5	0	5

Résultats pondérés. En raison d'arrondis, la somme de tous les motifs peut arriver légèrement au-dessus ou en dessous de 100 %. Les personnes interrogées ont parfois noté plus d'un motif, et indépendamment de cela ces personnes ont aussi toujours été interrogées au sujet d'autres motifs. Les deux dernières colonnes tiennent compte de tous les motifs indiqués par les personnes interrogées. Le total général est donc supérieur à 100 %.

5.4 La résonance des arguments de la votation

Le tableau 18 montre le degré d'approbation et de refus des arguments par les personnes interrogées, avec une distinction entre les votants en faveur du Oui et ceux en faveur du Non. Plus les différences entre ces deux groupes sont marquées, plus elles ont joué un rôle important dans la décision de vote sur la réforme de la prévoyance professionnelle.

Les décisions de vote ont été prises sur des contenus relativement peu fondés : en moyenne, 59 % des votants ont approuvé le contenu des arguments Pour ou Contre, et ont voté en fonction de leur propre attitude argumentative. Ce chiffre relativement bas s'explique en partie par le fait que les votants en faveur du Non ont également approuvé majoritairement les arguments du Oui.

DANS L'ENSEMBLE, c'est principalement un argument **Pour** qui a convaincu l'électorat : une nette majorité estime qu'il est important d'améliorer la prévoyance professionnelle des personnes travaillant à temps partiel, en particulier des femmes. Parallèlement, l'argument **Contre** le plus fort était que, dans la phase de renchérissement actuelle, beaucoup ne pourraient pas supporter une réduction de la rente LPP.

Concernant les **ARGUMENTS POUR**, une majorité de 80 % a indiqué que la prévoyance professionnelle pour les personnes qui travaillent à temps partiel, notamment les femmes, devrait être améliorée. Cet avis a été partagé par 79 % des votants en faveur du Non. En revanche, seuls 46 % des votants (respectivement 45 %) étaient d'accord avec les deux autres arguments **Pour**. Les personnes ayant voté Oui étaient plutôt d'accord avec ces affirmations (environ 60 %), tandis que celles ayant voté Non étaient en désaccord (environ 39 %). Le premier argument portait sur la réforme de la LPP qui rendrait les travailleurs âgés plus attractifs sur le marché du travail, grâce à des cotisations plus basses. Le second argument concernait le taux de conversion des pensions LPP, soulignant qu'il ne devait pas être trop élevé, sous peine de faire porter une charge trop importante aux personnes actives.

Concernant les **ARGUMENTS CONTRE**, deux affirmations ont obtenu la majorité. Tout d'abord, 62 % des votants étaient d'accord pour dire qu'avec le renchérissement actuel et les taux d'intérêt élevés, beaucoup de personnes ne pourraient pas supporter une baisse des rentes LPP. Ensuite, 53 % ont approuvé l'idée que la révision de la LPP n'était pas correcte, car elle entraînerait une contribution plus élevée pour des rentes moins importantes en retour. Cet argument a fortement polarisé l'opinion, car seulement 18 % des votants Oui y ont adhéré. Enfin, l'argument selon lequel les PME ne pourraient pas justifier les coûts de l'augmentation des cotisations salariales à la caisse de pension n'a pas recueilli la majorité des avis, obtenant seulement 34 % d'approbation.

Tableau 18 : Total des arguments Pour et Contre, et parts de votants-es en faveur du Oui et du Non (en %)

Arguments Pour		D'accord	Pas d'accord	Ne sais pas / pas de réponse
Il est important d'améliorer la prévoyance professionnelle des personnes travaillant à temps partiel, en particulier des femmes.	Total	80	9	11
	Votants-es en faveur du Oui	88	5	7
	Votants-es en faveur du Non	79	11	10
C'est une bonne chose que la réforme de la LPP entraîne une baisse des cotisations pour les travailleurs âgés. Cela augmente leurs chances sur le marché du travail.	Total	46	32	22
	Votants-es en faveur du Oui	60	21	19
	Votants-es en faveur du Non	40	39	21
Le taux de conversion pour les rentes LPP ne doit pas être trop élevé, sinon ce sont les actifs qui devront combler les trous.	Total	45	32	23
	Votants-es en faveur du Oui	61	19	20
	Votants-es en faveur du Non	38	40	22
Arguments Contre				
Compte tenu du renchérissement et des taux d'intérêt élevés, un abaissement des rentes LPP serait insoutenable pour beaucoup de personnes.	Total	62	18	19
	Votants-es en faveur du Oui	48	32	20
	Votants-es en faveur du Non	72	12	16
La révision de la LPP est une arnaque : les salariés paient des cotisations plus élevées et reçoivent moins de rente plus tard.	Total	53	26	21
	Votants-es en faveur du Oui	18	62	20
	Votants-es en faveur du Non	72	10	17
Les PME ne peuvent pas justifier les coûts de l'augmentation des cotisations salariales à la caisse de pension.	Total	34	40	26
	Votants-es en faveur du Oui	34	43	23
	Votants-es en faveur du Non	36	40	24

Résultats pondérés. Les lignes mentionnent des pourcentages. En raison d'arrondis, les totaux sur chaque ligne n'atteignent pas partout 100 %. Exemple de lecture pour le premier argument : 80 pour cent de tous les votants (ainsi que 88% de tous les votants en faveur du Oui, resp. 79 % de tous les votants en faveur du Non) se sont rangés à l'argument Pour selon lequel la prévoyance professionnelle des personnes travaillant à temps partiel, notamment les femmes, serait améliorée. 9 pour cent de l'ensemble des votants ont indiqué ne pas être d'accord et 11 pour cent ont répondu « Ne sais pas / pas de réponse ». N pour l'ensemble des arguments : Total 2'180, votants en faveur du Oui 611, votants en faveur du Non 1'402.

6 Annexe

6.1 Rapport technique

Le présent rapport VOX repose sur l'enquête qui a suivi les votations suisses du dimanche, 22 septembre 2024 et qui a été réalisée par l'Institut de recherche gfs.bern sur mandat de la Chancellerie fédérale suisse. L'enquête a été réalisée entre le 23 septembre et le 13 octobre 2024. Le tableau ci-après livre un aperçu des principaux paramètres techniques de l'étude :

Tableau 19 : Rapport technique abrégé

Paramètre	Caractéristique
Commettant	Chancellerie fédérale suisse
Population statistique	Électeurs inscrits domiciliés en Suisse
Origine des adresses	Cadre d'échantillonnage pour les enquêtes auprès des personnes et des ménages (SRPH) de l'Office fédéral de la statistique (OFS)
Relevé des données	Questionnaire papier et en ligne
Nature du prélèvement d'échantillon Stratification par	Au hasard Régions linguistiques, âge, sexe
Période d'enquête	Du 23 septembre au 13 octobre 2024
Taille de l'échantillon	minimal 3'000 effectif 3'360 (papier: 1'336 en ligne: 2'024) n DCH: 2'025 n FCH: 888 n ICH: 447 (papier: n DCH: 741 n FCH: 399 n ICH: 196) (en ligne: n DCH: 1'284 n FCH: 489 n ICH: 251)
Erreur inhérente à l'échantillon	± 1.7 % pour une valeur de 50% (et une probabilité de 95 %)

6.1.1 Relevé des données

Le relevé de données a eu lieu paramétré en mode mixte (questionnaire en ligne ou sur papier). Le jour suivant les votations, les personnes cibles issues de l'échantillon brut reçoivent par la poste un courrier les invitant à participer à l'enquête. Au courrier d'invitation est joint un questionnaire papier pour permettre aux personnes cibles de participer de cette manière si elles le souhaitent.

Environ une semaine après la réception du courrier d'invitation, un courrier de rappel est envoyé à toutes les personnes cibles qui jusqu'à présent n'ont rempli le questionnaire ni en ligne ni sur papier.

6.1.2 Échantillon brut

L'enquête repose sur un échantillon puisé dans le Cadre d'échantillonnage pour les enquêtes auprès des personnes et des ménages (SRPH) de l'Office fédéral de la statistique (OFS). Le cadre d'échantillonnage utilise des données provenant des registres de population des communes et des Cantons actualisés chaque trimestre. Ainsi est garantie une couverture complète de la population cible (les électeurs inscrits suisses).

L'échantillon brut est stratifié par régions linguistiques, par âges et par sexe. La population statistique est subdivisée en trois strates linguistiques régionales (D/F/I) desquelles sont tirés des échantillons respectivement indépendants. L'échantillon total qui en résulte est stratifié disproportionnellement : Les participants-es en provenance de Suisse francophone et italophone sont plus que proportionnellement représentés-es dans l'échantillon pour saisir dans l'enquête suffisamment de cas en provenance de ces deux régions linguistiques. De la sorte, les affirmations sont statistiquement fiables aussi pour les petites régions linguistiques. Un procédé de pondération basé sur la conception corrige ce « surpoids » dans l'analyse ultérieure des données pour émettre des affirmations à l'échelle nationale (voir 6.1.4 Pondération).

Sur les 7'500 adresses commandées auprès de l'OFS, nous en avons obtenu 7'531 plus une réserve non utilisée de 1'427 adresses. Ces adresses forment la base de l'enquête.

6.1.3 Échantillon net

L'échantillon net, généré par l'enquête, de l'analyse VOX au sujet des votations du 22 septembre 2024 comprend au total 3'360 enquêtés-es (taux d'exploitation : 45%), dont près de 60 % proviennent de la Suisse alémanique (n=2'025), près de 27 % de la Suisse francophone (n=888) et près de 13 % de la Suisse italienne (n=447).

Tableau 20 : Exploitation exhaustive des adresses

Paramètre	N
Échantillon brut SRPH	7'531
Retours postaux/Personnes-cibles décédées	99
Total adresses valides	7'432
Refus/Déconnexions	53
Nombre total d'entretiens réalisés	3'418
Pas de réponse malgré des courriers de rappel	3'961
Suppressions pour des motifs de qualité	58
Entretiens finalement utilisés	3'360

Les personnes qui ont participé à la votation sont nettement surreprésentées dans l'échantillon, mais l'écart (+19,7 %) se situe dans le cadre connu (voir autres analyses

VOX). L'écart entre l'échantillon non pondéré et le résultat effectif, mesuré sur la part de Oui, est de +1,3 % pour l'initiative Biodiversité et de -2,5 % pour la réforme de la prévoyance professionnelle.

Les données relevées ont été validées et crédibilisées par gfs.bern. 58 entretiens n'ont pas satisfait aux exigences de qualité et ont été retiré du jeu de données final.

Les questions ouvertes ont été automatiquement codées au moyen d'un livre de code qualitatif. Le jeu de données final contient les réponses codées ainsi que les indications originales des enquêtés-es.

Les données ont été anonymisées avant leur analyse. Les données relatives à la personne concrète et au domicile ont été détruites pour des raisons de protection des données.

Le jeu de données anonymisées afférent à la présente analyse VOX ainsi que le schéma de code afférent sont librement accessibles auprès de Swissvotes ([Swissvotes.ch](https://www.swissvotes.ch)).

6.1.4 Pondération

Au cours d'une première étape, l'échantillon net est pondéré dans son ensemble selon un procédé de pondération basé sur la conception. Au centre de cette pondération basée sur la conception se trouve la correction du sur échantillonnage en Suisse francophone et Suisse italophone.

Au cours d'une deuxième étape, l'« Unit Non Response » (c'est-à-dire les cas manquants) est abordée. Pour ce faire, la pondération est calibrée à l'aide de paramètres sociodémographiques, géographiques et politiques (à savoir l'âge, le sexe, la langue, le canton, le parti préférentiel, la participation et le comportement de vote), afin que l'échantillon net corresponde à la population statistique suisse. A cette fin est choisi un schéma de pondération automatisé dans lequel la pondération est réalisée à la machine selon des critères prédéfinis quant à l'écart maximal. La fréquence ainsi que la chronologie des différentes étapes de pondération sont purement basées sur des indicateurs chiffrés quantitatifs, c'est-à-dire des écarts maximaux.

Une attention spéciale est apportée à la pondération de la participation aux votations. Pour la modélisation la plus optimale possible de la participation, il est fait appel non seulement aux données réelles de la votation mais aussi aux données historiques de participation par âge, sexe et région linguistique.

Au cours d'une troisième étape sont identifiés, au moyen d'un apprentissage automatique, les corrélations entre la participation aux votations et les comportements lors des votations, ainsi que des paramètres démographiques. L'estimation de ces corrélations permet de projeter les éléments de connaissance acquis sur les données de l'enquête structurelle suisse. A l'intérieur de ces données, des analyses au niveau de la plus petite unité géographique (niveau d'une commune) sont possibles. Ensuite est déterminée, au moyen d'un « Hot-One-Encoding » et des estimations relatives de participation et de comportement de vote ainsi que des données réelles des communes, la répartition la plus probable de la participation individuelle aux votations et du comportement de vote.

La pondération des grandeurs de mesure démographiques et politiques choisies dans les données recueillies est finalement effectuée au cours d’une quatrième étape à l’aide de ces données structurelles. La configuration des données structurelles permet de procéder à la pondération politique pas uniquement sur la base de paramètres géographiques. Au contraire, les paramètres en présence permettent de pondérer des groupes de personnes définis en fonction de leurs valeurs modélisées.

La pondération du projet ayant bénéficié de la plus forte participation au vote sert à pondérer les analyses effectuées sur le jeu de données total. Pour les analyses spécifiques à des projets, les pondérations spécifiques sont utilisées.

6.1.5 Analyse et erreur type

Les valeurs de l’enquête sont toujours sujettes à une erreur aléatoire. Dans l’analyse VOX, l’intervalle de confiance à 95 % est indiqué pour chaque valeur obtenue. Celui-ci indique la fourchette dans laquelle la valeur réelle de la population a une probabilité de 95 % de se situer.

L’intervalle de confiance dépend de la taille de l’échantillon ainsi que de la distribution des valeurs des variables. En présence d’un rapport équilibré de voix Pour et Contre (c.-à-d. 50 % de voix Pour et 50 % de voix Contre) et d’un échantillon d’environ 1’000 enquêtés-es, l’erreur type se chiffre à +/-3.2 %. En d’autres termes : La part effective de voix se situerait, dans cet exemple assorti d’une probabilité de 95 %, entre 46,8 et 53,2 % (intervalle de confiance).

La longueur de l’intervalle de confiance augmente avec la diminution du nombre d’enquêtés-es. Surtout dans le cas de petits sous-groupes, l’erreur standard augmente à un niveau qui nuit considérablement à la significativité statistique des valeurs d’échantillon.

Tableau 21 : Erreur type

Erreurs types statistiques choisies, par taille d'échantillons et répartition de base		
Taille de l'échantillon	Erreur type de la répartition de base	
	50 % / 50%	20% / 80%
N = 3'000	±1.8 %	±1.4 %
N = 2'200	±2.1 %	±1.7 %
N = 1'000	±3.2 %	±2.5 %
N = 600	±4.1 %	±3.3 %
N = 100	±10.0 %	±8.1 %
N = 50	±14.0 %	±11.5 %
Exemple de lecture : Avec environ 1'000 personnes interrogées et une valeur avérée de 50 %, la valeur effective est comprise entre 50 % ±3.2 %; avec une valeur de base de 20 %, elle est comprise entre 20 % ±2.5 %. La recherche sur les sondages détermine la plupart du temps une cote de sécurité de 95 pour cent : en d'autres termes, on accepte avec une probabilité d'erreur de 5 pour cent que la corrélation statistique prouvée ne soit pas présente ainsi au sein de la population. Les valeurs chiffrées sont basées sur la formule de variance pour échantillons aléatoires simples.		

Lors de l’analyse de la décision de vote, ce sont toujours uniquement les différences dans la décision matérielle, c’est-à-dire entre les votants-es en faveur du Oui et leurs

homologues en faveur du Non qui ont été analysées. Les votants-es qui ont laissé des cases vides ou qui ne pouvaient pas se rappeler n'ont pas été pris en compte.

Comme critère relationnel pour les relations bi variées, le coefficient V de Cramer a été utilisé. Si ce coefficient prend la valeur zéro, il est possible de partir d'une absence de corrélation et, s'il prend la valeur un, d'une corrélation complète (une puissance d'effet est considérée élevée à partir de $V = 0.5$, moyenne à partir de $V = 0.3$ et faible jusqu'à $V = 0.1$). Les valeurs pour les différentes relations bi variées ne sont toutefois pas directement comparables vu que le calcul du V Cramer dépend du nombre de catégories de paramètres et du nombre de cas.

6.2 A propos de l'étude

6.2.1 Le projet VOX aujourd'hui

En Suisse, après chaque votation, gfs.bern réalise sur mandat de la Chancellerie fédérale une enquête représentative au cours de laquelle il interroge quelque 3'000 titulaires du droit de vote sélectionnés-es de manière aléatoire. Sont intéressants les motifs pour et contre la participation et les motifs des décisions des titulaires du droit de vote. En phase préparatoire à chaque votation, gfs.bern élabore en collaboration avec Dr Sébastien Salerno le questionnaire de l'enquête VOX. Les questionnaires des analyses post-votation VOX/VOTO du passé forment l'ossature du présent questionnaire. Pour préserver la valeur des séries de données, seules des questions spécifiques aux projets (par ex. les arguments pour ou contre un projet de loi) sont chaque fois nouvellement formulées. La mise au point du questionnaire relève exclusivement des compétences de gfs.bern.

Depuis novembre 2020, l'enquête est réalisée en ligne et sur questionnaire papier. Au préalable, les données sont relevées par téléphone chaque fois auprès de 1'500 titulaires du droit de vote. Sur le plan du contenu, les questions capitales portent sur la participation à la votation, sur les décisions de vote et sur les arguments. En outre sont sondées les échelles de valeurs et les indications sur les usages des médias lors des votations. Des questions statistiques forment la partie finale de chaque enquête (par ex. sur le niveau d'éducation et l'état civil, l'origine, les conditions de logement, etc.), car l'on sait toute l'importance que revêtent de tels paramètres dans le comportement de décision politique.

Au terme de l'enquête, toutes les données sont anonymisées. Ni les noms, ni les adresses ni les dates de naissance ne sont disponibles dans le jeu de données destiné à être analysé. Les coordonnées des participants-es aux études sont supprimées au terme de l'enquête. Il est par conséquent impossible d'identifier des personnes particulières. Les données sont publiées sous une forme anonymisée et peuvent être librement téléchargées depuis [Swissvotes](#). Les anciens enregistrements de données VOX seront également disponibles prochainement sur [Swissvotes](#); les anciens rapports VOX le sont déjà.

6.2.2 Qui finance les études VOX ?

La Chancellerie fédérale suisse finance les études VOX. Au nom du Conseil fédéral, elle a émis un appel d'offres public et a chargé ensuite l'Institut de recherche gfs.bern d'effectuer les enquêtes pour la législature en cours.

Vous trouverez des informations complémentaires sur vox.gfsbern.ch.

6.3 L'équipe de gfs.bern

LUKAS GOLDER

Co-directeur et président du conseil d'administration de gfs.bern, politologue et spécialiste des médias, MAS FH en management des communications, NDS HF Chief Digital Officer, enseignant à la HSLU et au centre KPM de l'Université de Berne.

✉ lukas.golder@gfsbern.ch



Spécialités :

Analyses intégrées de la communication et des campagnes, analyses

d'image et de réputation, analyses des médias /de l'effet des médias, recherches sur la jeunesse et le changement sociétal, votations, élections, modernisation de l'État, réformes des politiques de santé.

Publications dans des recueils, magazines spécialisés, dans la presse quotidienne et sur Internet.

TOBIAS KELLER

Directeur de projet et Teamleader Data Analytics, scientifique spécialiste de la communication, docteur en philosophie.

✉ tobias.keller@gfsbern.ch



Spécialités :

Communication politique, élections, votations, campagnes (digitales), veille thématique, analyses d'image et de réputation, analyses des médias, digitalisation, réseaux sociaux, méthodes assistées par ordinateur, analyses quantitatives.

Publications dans des magazines spécialisés internationaux et nationaux.



MARGRET TSCHANZ

Collaboratrice de projet / Administration

✉ margret.tschanz@gfsbern.ch

Spécialités :

Recherches, relectures, visualisations,
administration de projets.



ROLAND REY

Collaborateur de projet / Administration

✉ roland.rey@gfsbern.ch

Spécialités :

Publication de bureau, visualisations,
administration de projets, administration de présentations.



SARA RELLSTAB

Scientifique de données

Économiste PhD

✉ sara.rellstab@gfsbern.ch

Activités principales :

Analyse de données, programmations, visualisations,
recherches, méthodes quantitatives et qualitatives



JENNY ROBERTS

Scientifique de données junior

✉ jenny.roberts@gfsbern.ch

Activités principales :

Analyse de données, programmations, visualisations,
recherches, méthodes quantitatives et qualitatives

gfs.bern ag
Effingerstrasse 14
CH – 3011 Bern
+41 31 311 08 06
info@gfsbern.ch
www.gfsbern.ch

L'Institut de recherche gfs.bern est membre de l'Association suisse des recherches de marché et sociales, il garantit qu'aucun entretien n'a lieu à des fins – manifestes ou cachées – publicitaires, de vente ou de passation de commande.

Plus d'infos sur www.schweizermarktforschung.ch

 **SWISS INSIGHTS**
Corporate Member

gfs.bern 